

Mr Fausto de Santis
Président de la
Commission européenne pour l'efficacité de la justice

Rome – Strasbourg, 6 septembre 2010

MEDEL appelle l'attention de la CEPEJ sur l'absence, dans le projet de rapport, d'information relative aux événements qui ont marqué la justice serbe en 2009.

Il s'agit d'événements très graves, dont Medel a déjà saisi le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales.

En décembre 2009, 837 juges et 150 procureurs ont été démis de leurs fonctions par le Haut Conseil de la Magistrature.

Celui-ci a pris ses décisions au terme d'une procédure opaque, de sorte qu'il a été soupçonné par l'opinion d'avoir appliqué des critères occultes et d'avoir agi sous pression politique.

Il n'a pas mis les juges en état de contester, contradictoirement, les faits susceptibles de leurs être reprochés et en vertu desquels il a conclu que certains ne remplissaient pas les conditions exigées de compétence, de formation et de dignité.

Il n'a pas motivé ses décisions ni donné les raisons pour lesquelles certains étaient révoqués.

Ces décisions ont été prises en violation du principe d'inamovibilité des juges. Elles ont également violé le principe selon lequel la révocation est une sanction disciplinaire qui doit être prise dans le respect des garanties prévues par la Convention européenne des droits de l'homme.

En outre, ces collègues ont été remplacés par des personnes nommées conformément à des procédures qui n'offraient pas de garanties suffisantes de transparence.

MEDEL exprime sa plus grande préoccupation au regard de décisions qui affectent directement l'indépendance de la magistrature ; et appelle l'assemblée de la CEPEJ à prendre en considération les événements survenus depuis 2009 dans son rapport pour 2010.

Cordialement.

Vito Monetti
président